



AYRSHIRE CANADA

MAÎTRE-ÉLEVEUR

Le prix de Maître-éleveur est l'honneur le plus élevé accordé par Ayrshire Canada. Il est décerné aux éleveurs qui produisent des animaux qui excellent pour la conformation et la production. Cela prend des années de succès en élevage pour réussir.

Le prix de Maître-éleveur est attribué aux éleveurs de race pure Ayrshire se qualifiant pour les exigences requises de la reconnaissance. Le titre de Maître-éleveur peut être obtenu tous les **dix (10) ans**.

Pour être éligibles, les animaux doivent porter le préfixe de l'applicant et être de race pure selon le règlement d'Ayrshire Canada (Femelle 87,5% et plus, Mâle 93,75% et plus). Les animaux doivent également se qualifier en production et en conformation parmi les **sept (7)** catégories mentionnées ci-dessous.

L'applicant doit être membre en règle de l'association Ayrshire du Canada, il doit fournir à l'Association Ayrshire du Canada une liste des animaux qu'il a élevés et qui ont complété au moins une lactation publiable au cours des **dix (10)** dernières années et qui sont éligibles à au moins une des **sept (7)** catégories mentionnées. De plus, l'applicant doit fournir une copie du rapport annuel du troupeau produit par une agence de contrôle laitier pour les **quatre (4)** dernières années.

CATÉGORIES:

- 1) **Une vache classifiée Excellente** avec au moins une lactation dont la MCR pour le lait, le gras et la protéine est égale ou supérieure à la moyenne nationale de la race dans l'année ou le relevé a été complété et dont la moyenne des déviations en MCR pour le lait, le gras et la protéine de toutes les lactations est égale ou supérieure à la moyenne mobile du troupeau. **(1 point)**

OU

Une vache classifiée Excellente avec des VEE minimum de 350 pour le lait, 15 pour le gras et 12 pour la protéine. **(1 point)**

- 2) **Une vache classifiée Très bonne** avec au moins une lactation dont la MCR pour le lait, le gras et la protéine est d'au moins 20 points supérieure à la moyenne nationale de la race dans l'année ou le relevé a été complété et dont la moyenne des déviations en MCR pour le lait, le gras et la protéine de toutes les lactations est égale ou supérieure à la moyenne mobile du troupeau. **(1 point)**

OU

Une vache classifiée Très bonne avec des VEE minimum de 450 pour le lait, 20 pour le gras et 15 pour la protéine. **(1 point)**

- 3) **Une vache classifiée Bonne Plus 83 - 84** avec au moins une lactation dont la MCR pour le lait, le gras et la protéine est d'au moins **40 points supérieure** à la moyenne nationale de la race dans l'année ou le relevé a été complété et dont la moyenne des déviations en MCR pour le lait, le gras et la protéine de toutes les lactations est égale ou supérieure à la moyenne mobile du troupeau **(1 point)**

OU

Une vache classifiée Bonne Plus 83 -84 avec des VEE minimum de 550 pour le lait, 25 pour le gras et 20 pour la protéine. **(1 point)**

4) **Productrices à vie**

Une vache avec un sceau de production de 60,000 kg (1 point), 70,000 kg (2 points), 80,000 kg (3 points) 90,000 kg (4 points), 100,000 kg (5 points). Chaque 10,000 kg de lait additionnel donne 1 point.

De plus, si la vache ayant ses productions à vie est classifiée Excellente elle donnera **3 points** de plus et si la vache est classifiée Très Bonne, elle donnera **2 points** de plus.

Ex : Une vache Excellente avec 60,000 kg donnera 4 points.

5) **Une Vache Étoile Éleveuse** 1 point par étoile jusqu'à un maximum de **5 points**.

6) **Un taureau** se classant parmi les meilleurs 25% de la race pour l'IPV lors de sa plus récente épreuve mérite **1 point**.

Pour être reconnu Maître-éleveur, le nombre de points accumulés doit être supérieur ou égal à **80%** du nombre moyen de vaches comptant pour la moyenne mobile du troupeau au programme officiel d'une agence de contrôle laitier reconnue au cours des **quatre (4)** années précédentes.

Un minimum de **35 points** est requis pour obtenir le titre de Maître- Éleveur.

Les animaux éligibles pour l'obtention du titre seront ceux qui ont complétées une lactation publiable dans les **dix (10)** dernières années ou la moyenne nationale de la race est disponible.

Ex: Appliquant pour **2019** les animaux éligibles seront ceux qui ont complétés leurs lactations entre **2009 et 2018**.

La classification utilisée pour le calcul des points sera celle en date du **31 décembre** de l'année d'application au titre.

Ex: Appliquant **2019**, classification utilisée: **31 décembre 2019**.

Ayrshire Canada décernera un maximum de 4 titres de Maître-éleveur par année.

Révisé: 4 août 2001

Révisé : 3 décembre 2010

Révisé : 25 novembre 2011

Révisé : 8 décembre 2014 par le Comité d'amélioration de la race